



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

F 004134

Safety, quality and environmental services

Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11 Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
Brabant : Tél.: 02 674 57 11 Wallonie : Tél.: 081 432 611

Rési. Code:

1

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport n°: 00015 3434 160m Membre n°: Demandeur: M. Tralna

Responsable des travaux: Installation: Propriétaire/gestionnaire:
Nom, Prénom: A. Tralna Nom, Prénom: M. MANU Tralna
Adresse: 117 rue des Moines 11
N° carte d'identité: 3 CP + Commune: Matis Mouchemont
N° TVA: BE Tél: / /

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) RGPT
Art 270 mise en usage modification extension Art 86 Art 271 bis Unité d'habitation
Art 271 périodique contrôle Art 87 Art 278 Unité de travail domestique
Art 276 renforcement transfert de propriété Art 88 Parties communes
Autre

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur: EAN, Compt. kWh n°, Index jour, nuit, Protection branchement (A)
Données installation: Tension nominale, Courant nominal maximum (A), Câble d'alimentation tableau principal, Type de prise de terre
Description installation: Dispositif diff. gén., Nombre de tableaux, Nombre de circuits terminaux

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

Contacts Dir. Contacts Indir. Montage Appareils Matériel >/section Schémas Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre: 1.98 Ohm Isolement général: 1.06 M Ohm Continuité de terre Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Table with 3 rows: Nouvelle installation, Installation existante, Remarques. All marked as Néant. Includes Visa GRD and Mandataire GRD fields.

Conclusion(s): La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 01/05/2008 (*) par le même organisme de contrôle (**)

Agent visiteur: Nom: MANU Agent n°: 0015 Date: 15/07/2008
Annexe(s): Schéma(s) de position: 2 Schéma(s) unifilaire(s): 1

Le procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.